CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
District de Rimouski
No 894

COUR DE MAGISTRAT
Pour le Comté de Rimouski,
Siégeant à Saint-Octave de Métis

THOMAS LEBEL, marchand de la paroisse de Saint-Octave de Métis.

Demandeur.

vs.

ANSELME MARMEN, cultivateur, ci-devant de la dite paroisse de Saint Octave de Métis.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

NAPOLÉON MICHAUD,
Greffier de la Cour.

Saint-Octave de Métis,
13 mars 1890.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
District de Kamouraska.
No 9905

COUR DE CIRCUIT.

Le vingt-un février 1890.

NARCISSE GEORGES PELLETIER, marchand de la ville de Fraserville, et y faisant commerce sous la raison sociale de Pelletier fils & Cie.

Demandeur.

vs.

ELIE FRASER, fils de Siméon, ci-devant de la paroisse de Notre-Dame des Sept Douleurs et maintenant de pays inconnus.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître sous deux mois de la seconde publication du dit avis.

P. LANGLAIS,
Greffier Cour de Circuit.

Pouliot-D'Amour-Pouliot,
Procs Demandeur.
20 mars 1890 —2.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1889--Arrangement pour la saison d'hiver--1890.

Le et après lundi, 18 novembre 1889 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis	24.34
Pour Lévis	9.54
Pour Lévis	10.43
Pour la Rivière-du-Loup	12.48
Pour Halifax et St-John	16.56
Pour la Rivière-du-Loup	22.33

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., Novembre 1889.

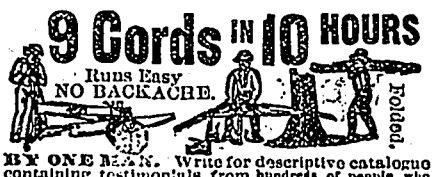

BY ONE MAN. Write for descriptive catalogue containing testimonials from hundreds of people who have sawed from 4 to 9 cords daily. 25,000 now successfully used. Agency can be had where there is a vacancy. A NEW INVENTION for filing saws sent free with each machine; by the use of this tool everybody can file their own saws now and do it better than the greatest expert can without it. Adapted to all cross-cut saws. Every one who owns a saw should have one. No duty to pay; we manufacture in Canada. Ask your dealer or write FOLDING SAWING MACHINE CO., 505 to 511 S. Canal St., Chicago, Ill.

AVIS

On a besoin de deux fermiers pour cultiver deux ferm situées au Cap St-Ignace.

S'adresser à
J. FREMONT. Avocat
12 Rue Donnacona, Québec.

6 Fevrier— 2 M.

A VENDRE.

Magnifique maison très bien finie tant à l'intérieur qu'à l'e térieur, grand ur 36x26. De plus, une grange et étable 43x2 converte en fer blanc, et blanchie à l'extérieur et à l'intérieu entre autres utilités dans cette grange, nous mentionnero un pont communiquant avec le fenil, et l'eau à disposition pou les animaux. En outre, un fournil et laiterie ; ainsi qu'u assez vaste étendue de terrain propre à la culture des patat ou autres ; enfin les quelques maisons placées sur ce terra permettent de retirer $35 à $40 par année.

Cette propriété à encore l'avantage d'être située près d l'Eglise.

Le tout à vendre à très bonne condition,
S'adresser à
NAZAIRE SIROIS
Sainte Anne de la Pocatière, P. C

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St Jacques, MONTREAL.
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS

TROISIÈME IMPORTATION

Normands, Percherons, Bretons.

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles e aux cultivateurs.

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie d Haras National est prête à en placer quelques-uns dans le comtés, sous la garde de ses serviteurs, les louant pour la sai son.

Montréal, 1er avril 1889.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagni
R. AUZIAS TURENNE, Directeur.

18 Avril 1889.—24.

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS & BRETONS,
BETAIL AYRSHIRE,
COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à
M. LOUIS BEAUBIEN,
30, Rue St Jacques, MONTREA

CONDITIONS D'ABONNEMENT
A LA
GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas moins, que pour un an. *L'avis de discontinuation* doit être donné, *par écrit*, au Bureau du soussigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à
HECTOR A. PROULX, Gérant.